

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

M GARCIA MALO DE MOLINA SIGFRIDO 392 RTE DU CASTEL 392 LE CASTEL 06440 BLAUSASC

Vos références

Numéro fiscal (C): 01 49 943 836 084

Référence de l'avis : 19 65 4050624 39

Numéro de propriétaire : 129 G00033 T

Débiteur(s) légal(aux) :

PROPRIÈTAIRE 4101 MBCC95 M GARCIA MALO DE MOLINA S

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019 799,00 €

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, au plus tard le **01/10/2019**, sur **impots.gouv.fr**, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

🗢 Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :

0 810 012 011* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »):

Pour obtenir des réponses plus détaillées : • Sur le paiement de votre impôt :

TRESORERIE DE CASTELNAU-GALAN 23 RUE DES QUATRE VALLEES BP 26 - 65230 CASTELNAU MAGNOAC

Tél: 05 62 39 81 50

• Sur le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LANNEMEZAN - S.A.I.D. LANNEMEZAN

545 RUE GEORGES CLEMENCEAU - 65303 LANNEMEZAN CEDEX

Tél: 05 62 40 60 50

*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 65 HAUTES PYRENEES 129 CASTELNAU-MAGNOAC Commune:

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	8,77 %	%	4,18 %	24,69 %	0,205 %	9,76 %	0,0818 %	
	Taux 2019	6,73 %	%	6,22 %	24,69 %	0,196 %	9,79 %	0,0795 %	
	Adresse	3 PL DE LA	POURCAOU						
	Base ①	1610		1610	1610	1610	1610	1610	
	Cotisation	108		100	398	3	158	1	768
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
rop	Cotisation								
<u>a</u>	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2018	138		66	389	3	154	1	
	Cotisations 2019	108		100	398	3	158	1	768
	Variation	-21,74 %	%	+51,52 %	+2,31 %	0 %	+2,60 %	0 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
tés	Cotisations 2018								
rié	Cotisations 2019								
Propriétés	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
_	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base	État						Droit proportionr	nel:	
Base Collectivité							Droit fixe :		
		Frais de gestion de la fiscalité directe locale						e locale	31
	Dégrèvement Habitation principale								
Dégrèvement JA É						État			
Dégrèvement JA Collectivité Montant de votre impôt :									
							:	799	
	ences administratives :		400 400 E I I						